

## **BULLETIN DE PIJAC CANADA**

### **6 novembre, 2009 : Cas confirmés de H1N1 chez un furet canadien et un chat américain**

Hier, PIJAC Canada a reçu un avis qu'un premier cas de H1N1 chez un furet fut confirmé à l'Association de médecine vétérinaire de la Nouvelle-Écosse. Le furet en question, présenté à une clinique vétérinaire d'Halifax, avait des symptômes de grippe. Étant que son propriétaire avait reçu un diagnostic de H1N1 récemment, le furet fut aussi testé pour le virus. Les résultats ont confirmé un test positif pour le H1N1. Ceci est un cas de transmission d'humain à animal et le furet est présentement en traitement. Ce cas d'H1N1 chez un furet serait le premier survenu au Canada, mais d'autres cas semblables ont fait surface aux États-Unis dans les dernières semaines.

De plus, l'Association américaine de médecine vétérinaire (AVMA) a publié hier un communiqué de presse indiquant que dans l'état d'Iowa, il y a eu un cas confirmé d'H1N1 chez un chat ayant contracté la maladie de son propriétaire. Le chat et le propriétaire ont été soignés et il n'y a aucune indication que le chat a transmis la maladie à d'autres personnes ou animaux. Avant ce cas, seuls les furets, la volaille et les cochons avaient contractés le virus. Tel qu'énoncé par l'AVMA, cette tournure d'événements n'est pas étonnante, car plusieurs virus peuvent être transmis d'humain à animal. [Cliquez ici](#) pour accéder au lien du communiqué de presse (anglais seulement).

#### **Information pour les détaillants et les distributeurs**

Suivre les protocoles de prévention contre la grippe lors de la manipulation d'animaux dans votre magasin, aidera à réduire la propagation du virus au sein de la population animale. Ceci inclus;

- Lavez vos mains avec de l'eau et du savon
- Utilisez des nettoyants pour les mains à base d'alcool
- Désinfectez quotidiennement les surfaces fréquemment utilisées (ex: poignées de portes)
- Désinfectez quotidiennement les cages, les plats d'eau et de nourriture, etc.
- Portez des gants lorsque vous manipuler les animaux

D'autres précautions à considérer serait de limiter ou restreindre le contact du public avec les animaux dans votre magasin. De plus, les membres de votre personnel présentant des symptômes de la grippe, ne devraient pas manipuler les animaux.

### **Information pour les propriétaires d'animaux**

À mesure que la nouvelle d'H1N1 chez les animaux circule auprès du public, les entreprises de l'industrie des animaux de compagnie peuvent s'attendre à recevoir des questions et des demandes de conseils de leurs clients. Rappelez-vous qu'il est commun pour les animaux de compagnie de contracter la grippe. À ce point, il n'y a aucun cas signalé de la transmission du virus d'animal à humain. Si un animal commence à démontrer des signes de maladie, veuillez consulter un vétérinaire.

Si un propriétaire d'animaux de compagnie commence à présenter des symptômes de maladie ou de grippe, il ou elle peut :

- Réduire le contact – spécifiquement, s'abstenir de toucher la figure de l'animal
- Couvrir votre figure lorsque vous toussiez ou éternuez
- Lavez vos mains avec de l'eau et du savon
- Utilisez des nettoyants pour les mains à base d'alcool

L'Association canadienne de médecine vétérinaire a affiché une page d'information sur leur site Internet pour les propriétaires d'animaux. [Cliquez ici](#) pour voir cette page.

Prenez de bonnes mesures pour protéger les animaux dans vos établissements et ceci minimisera les chances d'infection. PIJAC Canada continuera de mettre à jour l'information pour ses membres au fur et à mesure qu'elle sera disponible. Toutes questions à ce sujet peuvent être dirigées à Jacynthe Lacroix, coordonnatrice des services aux membres par courriel : [memberservices@pijaccanada.com](mailto:memberservices@pijaccanada.com).